



# Questions ?

## REVENDICATIONS D.P QUESTIONS DE JANVIER 2017

# Réponses !

- 1. Montage NCV3** : Les boîtes de soufflage RL sont mal conditionnées dans les bacs 800x600 et la prise pièce par l'opérateur est trop basse. La CFTC demande que le conditionnement soit revu.  
**Réponse de la Direction** : M. Geibel a refait des mesures sur place. Selon lui, les normes sont respectées. La Direction propose que les salariés concernés s'adressent à M. Geibel pour clarifier le problème.
- 2. Petit train injection** : Pour ranger les rolls de bacs 800x600, les caristes doivent d'abord vider une travée de bacs vides. La CFTC demande qu'une travée reste toujours vide afin de favoriser l'échange entre vides et pleins.  
**Réponse de la Direction** : La travée vide est prévue mais n'est peut-être pas toujours respectée par l'injection ou la logistique. Un rappel sera fait à l'ensemble des personnes concernées.
- 3. Chauffage** : La température constatée dans les halls de montage descend fréquemment à seulement 16 degrés. La CFTC demande que les halls soient correctement chauffés.  
**Réponse de la Direction** : Des capteurs de température ont été mis en place un peu partout dans l'usine pour effectuer un suivi en temps réel. Après vérification des données, M. Zamfirescu dit que la température minimale de 18° a été respectée partout.
- 4. PSE** : La CFTC demande que les salariés en départ volontaire soient mieux informés concernant leur date de départ.  
**Réponse de la Direction** : Les salariés concernés ont été informés. Pour des informations complémentaires, ils peuvent s'adresser aux RH.
- 5. Général** : Depuis l'ajustement du taux horaire appliqué lors de l'accord de maintien de l'emploi, certaines fiches de paies comportent des irrégularités. La CFTC demande que l'ensemble des fiches de paies soient contrôlées et que les régularisations soient effectuées.  
**Réponse de la Direction** : Si des erreurs sont constatées, il faut s'adresser au service RH.
- 6. Général** : A partir de janvier 2017, un nouveau modèle de fiche de paie s'impose aux entreprises de 300 salariés et plus. La CFTC demande qu'une présentation de ces nouvelles fiches soit faite par une personne du service « Paie » durant la réunion DP du 26 janvier 2017.  
**Réponse de la Direction** : La présentation est effectuée lors de la réunion DP. Elle sera également présentée au C.E. le 27 janvier 2017.
- 7. Logistique** : Comment se fait-il qu'il n'y ait pas assez de gibox rouges ? Le cariste doit faire le tour de toute l'usine pour en trouver.  
**Réponse de la Direction** : C'est vrai qu'il en manque. Une cinquantaine de gibox gris devraient être repeints en rouge dès qu'il fait moins froid dehors.
- 8. Logistique** : Pourquoi y a-t-il autant de suspens au sujet des personnes qui doivent quitter la logistique ?  
**Réponse de la Direction** : Le processus est mis en attente à la demande du C.E.
- 9. Général** : Pourquoi la Direction ne veut-elle pas prendre en charge totalement la complémentaire santé de l'ensemble des salariés, comme cela est le cas pour les cadres ?  
**Réponse de la Direction** : C'est pour des raisons financières. Il y a des avantages pour les cadres et d'autres avantages pour les non-cadres. Il n'est pas question de mixer les avantages des deux.
- 10. Services Généraux** : La CFTC demande que les salariés des STG travaillant à l'extérieur soient dotés d'une veste chaude.  
**Réponse de la Direction** : Les salariés qui ont fait la demande l'ont obtenu. La demande doit être faite à M. Zamfirescu. En cas de refus d'attribution, M. Bonnichon est prêt à étudier le cas.